

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021

Membres en exercice: 19

Présents : Mesdames et Messieurs Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Mesdames Maryse DUPRAT (ayant donné pouvoir à Pascal CASSIAU) et Sandrine SABATHIE (ayant donné pouvoir à Hélène TORTIGUE).

Valérie SAINT-JEAN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 04 mars 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021-04-13-01/24 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire laisse la parole à Françoise LAHITTE, qui explique que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes (le taux communal s'en trouve alors augmenté de 16.97%) ; le tout corrigé par un coefficient correcteur pour correspondre exactement à la perte de taxe d'habitation. D'autre part, la valeur locative des établissements industriels a été abaissée de 50%, des compensations sont calculées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2021, les taux suivants :

	Bases effectives 2020	Taux de référence 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit de référence	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière (bâti)	1 854 233	34.01 %	1 587 000	539 739	34.01%	539 739
Taxe foncière (non bâti)	105 178	54.88 %	105 300	57 789	54.88%	57 789
			Total	597 528		597 528

Etant précisé qu'il convient d'ajouter la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales pour 18 421€ et les allocations compensatrices pour 107 709€ ; et d'y retrancher la contribution déterminée après application du coefficient correcteur pour 52 859€. Le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 s'élève ainsi à 670 799€.

Délibération 2021-04-13-02/25 – Admissions en non-valeur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la dette des loyers de l'entreprise EVOLUTION pour 6 362.36€, tous les recours ayant été épuisés.

Délibération 2021-04-13-03/26 – Adoption du budget primitif 2021 Forêt de Gert

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	35 000€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	35 000€
TOTAL	35 000€	TOTAL	35 000€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
TOTAL	0€	TOTAL	0€

Délibération 2021-04-13-04/27 – Adoption du budget primitif 2021 Photovoltaïque

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	43 670.83€	Excédent antérieur reporté	25 397.83€
		Propositions nouvelles	18 273.00€
TOTAL	43 670.83€	TOTAL	43 670.83€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	9 369.68€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	15 465.83€	Propositions nouvelles	24 835.51€
TOTAL	24 835.51€	TOTAL	24 835.51€

Délibération 2021-04-13-05/28 – Adoption du budget primitif 2021 Pont du Bos

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	517 706.37€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	517 706.37€
TOTAL	517 706.37€	TOTAL	517 706.37€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	657.00€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	493 053.37€	Propositions nouvelles	493 710.37€
TOTAL	493 710.37€	TOTAL	493 710.37€

Délibération 2021-04-13-06/29 – Adoption du budget primitif 2021 Pursicam

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	346 033.56€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	346 033.56€
TOTAL	346 033.56€	TOTAL	346 033.56€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	0€	Excédent d'investissement reporté	93 538.41€
Propositions nouvelles	449 711.56€	Propositions nouvelles	356 173.15€
TOTAL	449 711.56€	TOTAL	449 711.56€

Délibération 2021-04-13-07/30 – Adoption du budget primitif 2021 Commune

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1 611 757.08€	Excédent antérieur reporté	101 084.08€
		Propositions nouvelles	1 510 673.00€
TOTAL	1 611 757.08€	TOTAL	1 611 757.08€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	855 560.00€	Restes à réaliser	164 119.00€
Déficit d'investissement reporté	0€	Excédent d'investissement reporté	181 775.75€
Propositions nouvelles	746 590.00€	Propositions nouvelles	1 256 255.25€
TOTAL	1 602 150.00€	TOTAL	1 602 150.00€

Délibération 2021-04-13-08/31 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser des travaux de réfection des trottoirs au lotissement Nolibos et sur l'avenue de Jean BARBE pour un montant de 31 013.95 H.T. ; et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 9 304.19€.

Délibération 2021-04-13-09/32– Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'instruments de musique

A l'unanimité, le conseil décide de procéder à une demande auprès du Conseil Départemental d'une subvention de 1 757€ pour l'acquisition d'une clarinette, d'un piccolo et d'un saxophone (acquisition par la commune pour les besoins de l'Harmonie) pour un montant de 5 038€ T.T.C. La subvention versée à l'association sera diminuée du montant TTC diminué du FCTVA (826.43€) afin de procéder au remboursement.

Délibération 2021-04-13-10/33 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 1 Maçonnerie

La délibération porte sur une proposition d'avenant n°1 au lot 1 Maçonnerie. L'étude de sol réalisée a mis en évidence la nécessité de réaliser des fondations plus importantes pour la stabilité de l'ouvrage. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant d'un montant de 2 843.08€ H.T.

Délibération 2021-04-13-11/34 – Suppression de la régie Droits de place

La délibération porte sur la suppression de la régie servant exclusivement à l'encaissement des droits de place. A la vue du faible nombre d'opérations enregistrées, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer cette régie, les encaissements seront réalisés par l'émission de titres de recettes.

Délibération 2021-04-13-12/35 – Attribution du marché de travaux avenue du Marsan

La délibération est reportée à une date ultérieure, la CAO n'ayant pas rendu sa décision.

Délibération 2021-04-13-13/36 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. HOURMILOUGUE Kévin, domicilié Résidence de l'Eglise Bâtiment A1 n°6 à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990), lot n°10 du lotissement du Pont du Bos, route des Pyrénées, cadastré section G 779, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros) ; et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-04-13-14/37 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. LEBESGUE Jean-Pierre et Mme LEBESGUE Corinne, domiciliés 33 BIS chemin du Bernet à BELLOCQ (64270), lot n°15 du lotissement du Pont du Bos, route des Pyrénées, cadastré section G 784, d'une contenance de 505m², moyennant un prix de 31 500€ H.T. (trente et un mille cinq cent euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 4 199.20€ (quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes) ; et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-04-13-15/38 – Servitude de passage – modification du notaire

Le notaire désigné pour la passation de l'acte, Me DARMAILLACQ à DAX qui était en charge de la création de la servitude décidée lors de la délibération n°1 du 03 septembre 2020 sur les parcelles G 501p et G 789p, n'a pas réalisé les formalités nécessaires et a transmis le dossier à l'étude de Me ROBIN. Afin de régulariser le dossier, le conseil municipal décide de désigner à l'unanimité Me ROBIN pour la passation de l'acte correspondant.

Délibération 2021-04-13-16/39 – Délégation au maire pour la conclusion de contrats de location

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation à M. le maire pour signer les contrats de location des logements communaux afin de faciliter la bonne marche des services.

Délibération 2021-04-13-17/40 – Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie de Pomarez

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la convention de subventionnement (à hauteur de 29 546€) et de mise à disposition à titre gratuit de locaux pour l'Harmonie de Pomarez (une convention est nécessaire car le montant de la subvention accordée est supérieur à 23 000€).

Délibération 2021-04-13-18/41 – Renouvellement de la convention pôles retraite et protection sociale 2020-2022 avec le CDG40

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion aux services du CDG40 pour les pôles retraites et protection sociale pour les années 2020-2021-2022. La tarification reste inchangée, 400€ en ce qui concerne la commune.

Délibération 2021-04-13-19/42 – Adoption de la motion FNCCR Projet « Hercule »

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion proposée par le FNCCR concernant le projet « Hercule » ayant pour objet la rationalisation et le démantèlement d'EDF en 3 groupes distincts.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Alain GARBAY :

- Syndicat des Arrigans : il a été décidé lors du dernier conseil syndical de faire réaliser le nettoyage des WC du lac de Tastoia une fois par semaine, du 1^{er} mai au 30 septembre. Un appel à candidature a été lancé auprès du personnel du service Entretien-Ecole de la commune. Pour plus de praticité, les heures et indemnités kilométriques seront versées par la commune, puis refacturées au Syndicat.

Pascal CASSIAU :

- L'aire de jeux du jardin public est terminée, il convient d'en sécuriser les abords. La mise en place de chaînes amovibles et de cadenas (spécifiques pompiers) sera faite. Hélène TORTIGUE évoque la mise en place d'une caméra de vidéo-protection supplémentaire, ce qui est difficile en termes de mise en œuvre à l'heure actuelle. Laurent MROZINSKI signale également des incivilités au skate-park.
- Les feux comportementaux aux abords de l'EPHAD seront installés prochainement, la législation allant dans ce sens désormais (loi en cours de rédaction pour 2021).
- L'Abbé Louis CAZAUX quitte la paroisse, il sera remplacé prochainement par deux prêtres.

Hélène TORTIGUE

- La commission environnement, réunie dernièrement, va lancer le projet de la gestion différenciée des espaces verts. Oriol MARTINEZ, porteur du projet, en explique brièvement le principe et la mise en place. Une présentation par une professionnelle, Isabelle LAGUILHON-MAGENDIE aura lieu le jeudi 29 avril à 20h, tous les membres du conseil municipal sont invités.

Véronique GUILHORRE :

- Compte-rendu de la commission communication pour la rédaction du prochain bulletin : augmentation de la taille de la police, équilibrage du nombre de bulletin entre les différentes tournées, 3 parties dans le bulletin : Informations de la commune + trombinoscope des élus / compte-rendu du conseil municipal / les associations. Il faudra rappeler la présence des élus lors des permanences du samedi matin, et inviter les habitants à venir nous rencontrer (ou nous écrire).

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante minutes.

BESSELLERE Guillaume	BUOSI Daniel	CASSIAU Pascal	CHARMAN Maxime
DUPOUY Colette	DUPRAT Maryse	GARBAY Alain	GUILHORRE Véronique
LAFOURCADE Dominique	LAGOUARDETTE Joëlle	LARRERE Sébastien	MARTINEZ Oriol
MROZINSKI Laurent	NEL Caroline	NOUGARO Ludovic	SABATHIÉ Sandrine
SAINT-JEAN Valérie	TACHOIRES Geneviève	TORTIGUE Hélène	